

## Règlement intérieur membres /entraînements : Saison 2018-2019

*Il est souhaitable que les parents lisent ce règlement intérieur à leurs enfants en leur expliquant bien le sens du texte Et le fonctionnement du club.*

**IMPORTANT/ Les enfants de 8 à 13 ans devront être accompagné d'un adulte, père, mère, oncle, tante, Tuteur légale, membre de la famille ETC..., Avant et Après les séances d'entraînement. Le club refusera l'adhésion au club si les enfants ne sont pas accompagnés.**

### 1 - Horaire et créneaux

Chaque adhérent doit être en tenue 5 minutes avant le début de chaque entraînement afin de respecter les horaires fixés.

Chaque membre convient de venir s'entraîner dans les créneaux horaires qui lui appartient dans un aucun cas ils ne peuvent réclamer de s'entraîner dans un autre créneau sauf dérogation de l'entraîneur ou du bureau.

### 2 - Inscription

Tout dossier incomplet ne seront pas valider par le bureau et ne pourra participer aux entraînements, le bureau du club a mis en place plusieurs moyens de paiement.

Le règlement de la cotisation vous permet de valider l'adhésion au club et vous couvre en cas d'accident.

### 3 - Tenues vestimentaires et matériels.

Tout sportif doit avoir une tenue de sport correcte adaptée à la pratique de la boxe ou de l'activité pratiqué, et devra emporter 2 t-shirts dans son sac, une bouteille d'eau, une serviette, les protections individuelles règlementaires (protège dents, tibias, coquille, casque) une paire de gants de boxe avec les bandes.

Les chaussures de ville doivent être remplacées par des chaussures de sport adapté à l'activité.

### 4 - Responsabilité en cas de vol et Assurance

Nous vous signalons qu'en aucun cas le club Anancy Best Boxing ne sera tenu pour responsable de vol ou de disparition d'objets de valeurs tels que téléphone, papier d'identité, matériels et autres). Par prudence, remettre au dirigeant du club vos biens personnels le temps de l'entraînement.

La licence permet aux adhérents de bénéficier des garanties d'assurances souscrites par la Fédération FFB, FSGT, FFKMDA et la Fédération sport pour tous, si leur responsabilité civile se trouve engagée ou s'ils subissent un dommage dans leur pratique. Toutefois, cette assurance est indemnitaire et dispose de montants de capitaux garantis limités, il est en conséquent possible pour les adhérents de souscrire une assurance personnelle en supplément.

Les parents sont responsables de leurs enfants, que ce soit dans la rue, dans les vestiaires, ou tout autre endroit extérieur de la salle et aussi en dehors des plages horaires d'entraînement.

### 5. Discipline

Le club Anancy Best Boxing pourra prendre des mesures disciplinaires envers un adhérent qui ne respecte pas le règlement intérieur, qui provoque une altercation, qui manque de respects vis-à-vis d'un membre et entraîneur ou encore qui ne suit pas les consignes des dirigeants. Il recevra une lettre recommandée comme avertissement simple, puis exclusion temporaire, voir radiation même en cours de saison.

L'adhérent ne sera pas rembourser et suivant la nature des faits une lettre sera adressée aux fédérations pour que la personne soit radiée.  
Toute personne prise en possession du matériel de la salle en dehors, ou prête à l'emporter sera expulsée et de ce fait sa licence annulée.  
Pour le bien-être de tous, il est important de ranger à sa place le matériel d'entraînement, de participer aux rangements et nettoyage de la salle.

**Important:** La pratique des techniques enseignées sont tolérés uniquement dans le cadre de la légitime défense.

#### **6 - Hygiène et sécurité**

Par mesure d'hygiène, les ongles des pieds et des mains doivent être propres et coupés.  
Le port de bagues, boucles d'oreilles, montres, chaînes, piercing ou de tout autre bijou est strictement interdit durant les entraînements.  
La mastication de tout chewing-gum est également interdite.  
Par mesure de sécurité, toute sortie de la salle pour les mineurs doit être autorisé par l'enseignant.

L'utilisation du sauna est autorisé en fin de séance uniquement pour les adultes et limité au nombre de cinq membres par période de vingt minute.  
Mettre obligatoirement une grande serviette sur les bancs du sauna et faire une douche avant et après l'utilisation du sauna.

#### **7- Remboursement**

Toute absence d'un adhérent sur une longue période doit être signalée par celui-ci ou par ses parents à l'enseignant.  
Tout adhérent quittant l'association en cours d'année, pour un motif personnel ou disciplinaire, ne pourra se prévaloir du remboursement des cotisations versées.

#### **8 - Application du règlement intérieur**

Le présent règlement intérieur engage tous les membres de l'association.  
Toute inscription nécessite l'acceptation du présent règlement intérieur.

#### **9 – Modification du règlement intérieur**

Le présent règlement intérieur peut être modifié en assemblée générale ou le bureau.

#### **10 - Approbation du Règlement intérieur**

Rédigé et mis en application le 28/08/2017, distribué et approuvé par signature par chaque adhérents ou représentant légale.

A \_\_\_\_\_/, Le \_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_.

Signature adhérents et/ou parents si mineur :

Avec Mention " lu et approuvé "